

PAUL ELUARD – ICI, LE BRUIT VA DIMINUER

Nous construisons un mur anti-bruit

Découvrez les résultats de la consultation des habitants

Sur la période du 16 septembre au 4 octobre 2019 les habitants de la résidence Paul Eluard ont été consultés sur le futur aspect visuel du mur anti-bruit par courrier et lors de notre rencontre du 21 septembre dernier au sein de la résidence. Trois habillages pouvaient être envisagés et c'est le

« Bardage bois » qui a été retenu



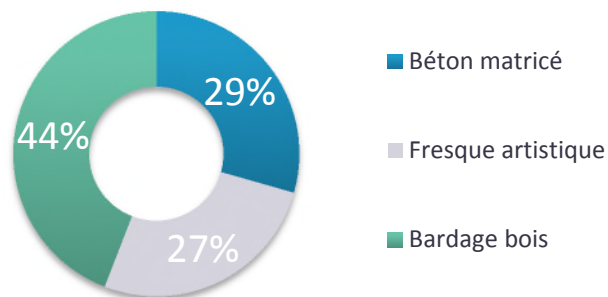
Vue du mur à la fin des travaux



Vue du mur 5 ans après les travaux

POURQUOI CE CHOIX ?

Répartition des choix de l'aspect du mur anti-bruit



Trois principaux arguments ont été avancés par les participants :

- + **Une solution écologique** : l'utilisation du bois de récupération permet un meilleur respect de l'environnement «Le bois si c'est la solution la plus écologique ».
- + **Une solution esthétique** : le mélange de différents bois offre une nuance de couleurs appréciée « Le bois c'est très jolie avec les couleurs ».
- + **Une solution durable** dans le temps : cet habillage est perçu comme plus résistant que la fresque artistique « Le bois car la fresque va se dégrader ».

Le parement en bois sera traité contre le feu (ignifugé) et habillé d'un grillage de protection anti tag. Votre choix a été validé par les financeurs et les partenaires du projet lors du Comité de Pilotage du 18 novembre 2019.

LE PROJET EN BREF

Un mur anti-bruit

Un mur de 225 mètres de long et 5 mètres de haut sera installé le long des rails, de la rue Paul Eluard à l'extrémité du terrain de sport. Il y aura une réduction du bruit pour l'ensemble des immeubles.

Si nécessaire, des isolations de façade

En complément, un diagnostic sera réalisé dans certains logements afin de conforter la performance acoustique de la façade (fenêtre, entrée d'air...).

L'INTEGRATION PAYSAGERE DU MUR

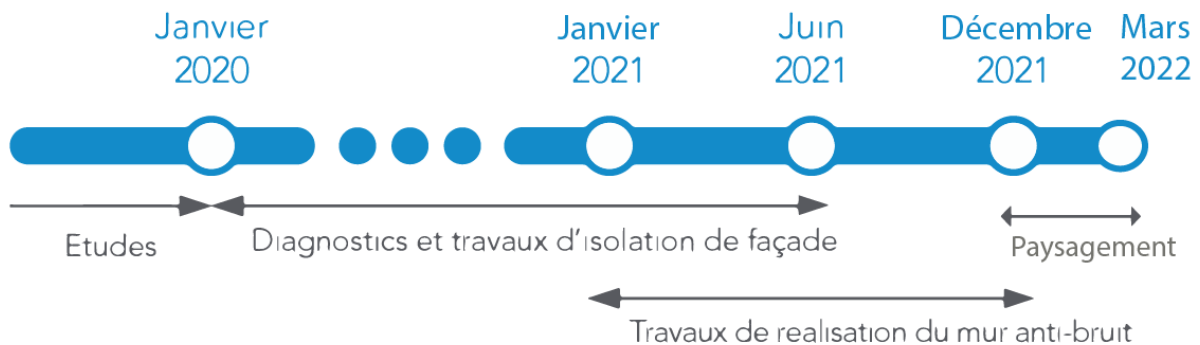
Le talus et l'espace vert actuel feront l'objet d'un réaménagement paysager plus fourni en végétations adaptées aux évolutions et aux conditions climatiques. Ainsi et dans l'optique d'améliorer votre cadre de vie, l'aménagement paysager comprendra le mur anti-bruit, le talus ainsi que l'ensemble des jardins de la résidence jouxtant les voies ferrées.



LES TRAVAUX

SNCF Réseau reviendra vers vous pour vous informer précisément du déroulé du chantier de construction du mur qui nécessitera l'installation d'une zone chantier dans la résidence. Dans ce cadre, en complément des aménagements paysagers, le terrain de sport ainsi que l'aire de jeux pour enfants seront rénovés.

LE CALENDRIER DU PROJET



POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur le site internet du projet : <http://reductionbruit.pauleluard.sncf-reseau.com>
Ou contactez-nous par mail : contact.pnb.pauleluard@reseau.sncf.fr

